

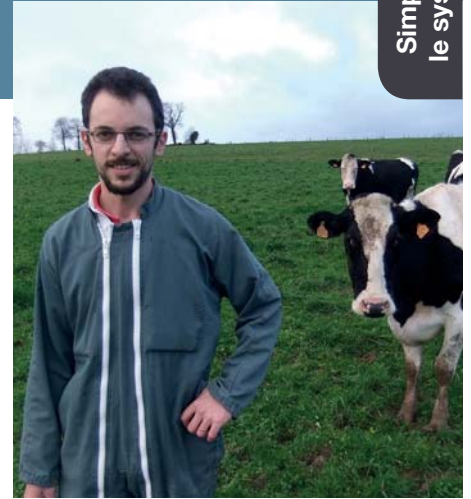


La laine de bois : pratique, économique et écologique !

Simplifier le système

» Alléger le travail au quotidien en temps et en pénibilité

Simplifier l'hygiène de traite en remplaçant les lavettes individuelles et le pré-trempage par l'utilisation de la laine de bois. C'est un produit naturel fabriqué à base de fibres d'épicéa et de pin.



HISTORIQUE

Depuis son installation en 2012, Gérard Grandin est dans une optique de réduction de son temps de travail. En plus de la monotraite partielle et de l'arrêt du maïs, il a choisi en 2014 de simplifier au maximum l'hygiène de traite.

Gérard GRANDIN

Lucé (61)

- 1 UTH + 0,1 UTH salarié
- 56 ha 100 % herbe
- 78 vaches laitières (Croisées)
- Vêlages groupés Mars-Mai
- Agriculture biologique

TEMOIGNAGE

» Mon hygiène de traite est simplifiée au maximum, c'est-à-dire que je nettoie mes trayons que lorsque je vois des résidus de bouse ou de terre. J'utilise pour cela de la laine de bois que j'achète avec trois autres agriculteurs.

Pour rester cohérent avec ma conversion en agriculture biologique, je souhaite limiter au plus possible l'impact que je peux avoir sur la flore de la peau des trayons, pour en maintenir l'équilibre. Cela empêche alors la prolifération des pathogènes : moins j'interviens aujourd'hui, moins j'aurai besoin d'intervenir demain. La laine de bois est donc un très bon moyen de nettoyer efficacement les

trayons, lorsque c'est nécessaire, sans détruire cette flore, aucun produit chimique n'étant présent dans la composition.

Garder toujours les mains au sec

an (soit pour 10 mois, la salle de traite étant fermée 2 mois en hiver). Je garde toujours mes mains au sec, ce qui est vraiment très appréciable, surtout pour moi qui suis sensible aux crevasses.

D'une manière concrète, j'adapte la quantité de laine de bois nécessaire à la saleté de la vache. J'utilise donc un sac de 25 kg par

Sur le plan sanitaire, et malgré ce que l'on pourrait croire avec cette organisation et le fait que je fais de la monotraite, je n'ai aucun problème, que ce soit sur les butyriques ou le taux cellulaires. La raison est bien entendue liée à ma conduite d'élevage, mes vaches étant au pâturage 10 à 11 mois sur 12 et n'étant pas de fortes productrices.



Simplifier l'hygiène de traite en remplaçant les lavettes individuelles et le pré-trempage par l'utilisation de la laine de bois. C'est un produit naturel fabriqué à base de fibres d'épicéa et de pin.

BENEFICES & RECOMMANDATIONS

Les +

- Travail au sec.
- Faible coût.
- Produit naturel et biodégradable qu'il est possible d'intégrer au fumier.
- Meilleure stimulation des mamelles sans les agresser.
- Aucune dégradation sanitaire observée.
- Diminue les gestes pénibles (transport des seaux, moins de manipulations des trayons).
- Réduit la consommation en eau.

Les -

- Attention aux fibres qui peuvent tomber au sol et boucher les évacuations d'eau dans la salle de traite
- A ne pas utiliser au sein de troupeaux dont la situation sanitaire n'est pas maîtrisée.

CONDITIONS DE REUSSITE

- N'utilisez qu'une laine de bois prévue spécialement pour la traite, soit une laine de bois non-traitée, sans poussière ni écorce.
- Elle peut être utilisée aussi bien sèche qu'humide.
- Il est recommandé d'utiliser une poignée d'environ 5 à 7 grammes de laine de bois par vache.
- Le stockage du sac doit s'effectuer dans un endroit propre (par exemple la laiterie).



© Agroclean distribuée par Actiène

A NOTER

Difficulté de mise en œuvre :

- + = facile
- ++ = complexe
- +++ = très complexe

Temps de mise en œuvre :

- = immédiat
- = sur la campagne
- = plus de 1 an

Coûts (investissement et fonctionnement) :

52 € HT les 12 kg en 2017
(2 à 3 000 utilisations)

- € = < 5 000 €
- €€ = de 5 000 à 20 000 €
- €€€ = > 20 000 €

INFO+

Chambre d'agriculture du Calvados

6 avenue de Dubna - CS 90218
14209 HEROUVILLE ST CLAIR cedex
02 31 70 25 25
chambre@calvados.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Manche

Maison de l'agriculture Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ
02 33 06 48 48
Accueil@manche.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Orne

52, bd du 1^{er} Chasseurs - CS 80036
61001 ALENÇON cedex
02 33 31 48 00
accueil@orne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Eure

5 rue de la petite cité - CS 80882
27008 EVREUX cedex
02 32 78 80 00
accueil@eure.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Cité de l'agriculture
Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 BOIS-GUILLAUME cedex
02 35 59 47 47
chambre.agriculture@seine-maritime.chambagri.fr

Chambre régionale d'agriculture de Normandie

6 rue des Roquemonts - CS 45346
14053 CAEN Cedex 4
02 31 47 22 47
accueil@normandie.chambagri.fr

Partenaires techniques



Partenaires financiers



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»